intena

Extrait du registre des délibérations Commission « développement économique et urbanisme» Conseil municipal du 25 mars 2013 Séance du 5 mars 2013

M. VILLEMAIN

Mme CAPON

M. BERNARD-LUNEAU

39

39

36

-2 AVR. 2013

60300 SENLIS

Aménagement de l'île Saint-Maurice - plan de financement des travauxet ure 30 demandes de subvention

Etaient présents les membres inscrits au tableau

Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

Maires-adjointes & Maires-adjoints:

Mmes CAPON, CARLIER MM. MONTES, LEGRAND, BOUADDI, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL.

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, Mmes PORAS, M. ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE-DIAO, BARBETTE, LEFEVRE, FÉVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme BASMAISON Pouvoir à :

M. CABARET Pouvoir à : M GRIMBERT Pouvoir à :

M. MACHU Pouvoir à :

Mme FÉVRIER M. CHEURFA Pouvoir à : M. NACHITE

Etaient absents:

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme KOUACHI-MAHSAS,

Mme RIFFAULT

M. VARLET Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal

Nombre de conseillers en exercice

Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

Rapport de présentation :

Monsieur Jean-Paul LEGRAND, maire-adjoint, expose:

Dans le cadre d'un groupement de commandes, la Ville de Creil et la Communauté de l'Agglomération Creilloise ont lancé une étude de maîtrise d'œuvre sur l'aménagement de l'Ile Saint-Maurice à Creil. Un groupement a été désigné : l'agence François Brun et SOGREAH.

Le site présente la particularité d'être sous la double compétence de la Ville (berges le long du petit bras de l'Oise et aménagements paysagers de l'Île) et de la Communauté de l'Agglomération Creilloise (berges le long de la voie navigable et des équipements sportifs).

Les objectifs de ces aménagements sont les suivants :

- Requalifier l'intégralité du site
- Intégrer l'île dans un circuit de promenade vers l'Hôtel de Ville et vers la rive gauche, et préparer les cheminements nécessaires à la passerelle qui permettra de relier le quartier Rouher au centre ville et à la gare via le quai d'Aval.
- Réaliser les travaux confortatifs nécessaires à la pérennité de l'Ile Saint Maurice (réfection des berges)
- Rénover les équipements, et en installer de nouveaux
- Améliorer le confort des usagers : éclairage, mobilier urbain
- Améliorer les conditions d'accueil des manifestations sur ce site

aintenant



maintenant!

L'étude est en phase d'avant-projet.

Pour la Ville, l'étude de maîtrise d'œuvre est financée par le FEDER, le Conseil Général de l'Oise et le Conseil Régional.

Les travaux seront financés par le Conseil Général de l'Oise dans le cadre du contrat de développement territorial et par le FEDER selon le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES VILLE EN EUROS HT	RECETTES VILLE EN EUROS HT	
, e	FEDER (50,1 %)	1 307 733,00 €
Travaux : 2 608 500 €	CDT (29,9 %)	779 067,00 €
	Ville (20 %)	521 700,00 €
	Total	2 608 500,00 €

Il vous est demandé d'approuvé le plan de financement prévisionnel et d'autoriser monsieur le Maire à solliciter les subventions.

Vous êtes appelés à voter.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu l'avis favorable de la commission « développement économique et urbanisme», en date du 5 mars 2013, Considérant la volonté commune de la CAC et de la Ville d'aménager ce site dans le cadre du groupement de commande signé le 2 juin 2009,

Entendu le rapport de présentation,

Vote ordinaire :

Votants: 36

Pour : 36

Contre: 0

Abstention: 0

Décide à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver le plan de financement prévisionnel

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions auprès du Conseil Général de l'Oise et auprès du FEDER.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

2 8 MARS 2013

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

0 2 AVR. 2013

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

LE MAIRE

Pour le Maire et par délégation Le Directeur Général des Services Philippe Raluy/

Conseiller général de l'Oise

Jean-Claude VILLEMAIN



2/2



